

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 002-411/16/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Air Paca pour le fonctionnement de l'observatoire du bruit et des projets qualité de l'air - Approbation d'une convention

MET 16/701/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis 2011, l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air, AIR PACA, a proposé à la Communauté du Pays d'Aix de l'appuyer dans sa politique qualité de l'air selon quatre axes novateurs :

- la valorisation de la démarche par la restitution des résultats et leur communication auprès des décideurs : la plate-forme de prévision quotidienne de la pollution Urban Air est opérationnelle depuis 2011. Elle est consultable par tous sur Internet : la carte quotidienne de la prévision du jour et du lendemain devient un outil que les habitants et les décideurs s'approprient progressivement ;
- l'accompagnement de la Communauté du Pays d'Aix et de la Ville d'Aix sur des projets d'évaluation des politiques publiques comme la « Zone d'Actions Prioritaires sur l'Air », le Plan de Déplacement Urbain, le Plan Climat et tout autre scénario ou projet pouvant avoir un impact sur la qualité de l'air ;
- l'accompagnement sur la thématique de l'air intérieur sur la formation des personnels, la surveillance, la recherche de source de pollution ;
- le rapprochement des problématiques air et bruit et l'accompagnement dans le dispositif pilote d'observatoire du bruit sur le territoire, et notamment l'appui à la gestion des balises de mesure du bruit.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

En 2016, AIR PACA propose de poursuivre ce travail selon de nouveaux objectifs, dans la continuité du travail réalisé depuis 2007.

➤ **Actions en air intérieur**

Depuis 2014, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place un dispositif d'appui aux communes sur la Qualité de l'Air Intérieur. AIR PACA accompagne cette action : identification des établissements scolaires situés aussi dans des zones exposées à la pollution automobile ; aide au pré-diagnostic et constitution de la base de données diagnostic et mesures ; aide technique à la lecture des résultats ; aide à la sensibilisation et à la formation des élus et personnels des communes.

➤ **Valorisation des modélisations**

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) a été approuvé en décembre 2015. Il est proposé qu'AIR PACA accompagne le Pays d'Aix sur les aspects qualité de l'air, plus précisément l'impact sur l'exposition des populations au fur et à mesure de la mise en place des actions PDU.

De manière générale, AIR PACA propose son appui sur différents projets structurants transports, comme le tracé du BHNS, l'étude de scénario sur les bretelles de jonction entre l'A8 et l'A51.

AIR PACA met, également, à disposition l'ensemble de ses bases de données pour l'évaluation du Plan Climat, de la Charte ou du Schéma de Cohérence Territoriale. En 2016, un travail plus précis sera réalisé sur l'impact sur la qualité de l'air du Plan Climat Air Énergie Territorial.

➤ **Campagnes de mesures ponctuelles**

AIR PACA propose de réaliser des campagnes de mesures mobiles « air » à proximité des balises bruit afin d'avoir un inventaire détaillé des secteurs à enjeux. En 2016, le travail portera essentiellement sur le tracé du Bus à Haut Niveau de Service dont les travaux démarreront début 2017.

AIR PACA engage également une réflexion spécifique sur la situation des établissements scolaires du territoire (en 2016, sur le tracé du BHNS) par une évaluation des niveaux d'exposition (air extérieur), en lien avec la thématique de l'air intérieur (évoqué plus haut).

➤ **Observatoire du bruit**

Dans le cadre de l'observatoire du bruit, Air PACA a accompagné le Territoire du Pays d'Aix plus spécifiquement sur le déploiement technique des mesurages audiométriques et l'intégration en base des données. Il est proposé de reconduire cette action en 2016.

L'ensemble des données bruit de l'Observatoire Bruit Provence est stocké sur un serveur d'Air PACA.

En 2016, certaines balises seront redéployées afin que le matériel puisse être utilisé sur de nouveaux sites (tracé du BHNS, Gardanne, Les Milles ...).

Afin de réaliser l'ensemble de ces actions, l'association Air PACA propose un budget réparti de la manière suivante :

CHARGES		PRODUITS	
Actions en air intérieur et air ambiant	30.000 €	Subvention Métropole d'Aix-Marseille-Provence	15.000 €
		Autofinancement AIR PACA et autres financeurs	15.000 €
Observatoire du bruit	20.000 €	Subvention Métropole d'Aix-Marseille-Provence	20.000 €
TOTAL	50.000 €	TOTAL	50.000 €

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

La subvention demandée par AIR PACA s'élève à 35.000 €.

Il faut noter que le Pays d'Aix, dans le cadre de sa compétence qualité de l'air, verse une cotisation annuelle (obligatoire) à AIR PACA à hauteur 92.000 € (montant 2015).

N° GU	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2016-xxx	Actions en air intérieur et extérieur	AIR PACA	Environnement	15.000 €	30.000 €	15.000 €	15.000 €	oui
2016-	Observatoire du bruit	AIR PACA	Environnement	30.000 €	80.000 €	20.000 €	20.000 €	oui

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- La délibération n°2010_B464 du Bureau communautaire de la CPA sur l'appel à projet du Ministère de l'Aménagement et du Développement Durable sur la mise en place d'un observatoire du bruit ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Délibère**

Article 1 :

Est attribuée une subvention à AIR PACA de 35.000 €.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec AIR PACA ci-annexée.

**Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention d'objectifs afférente à l'octroi de la subvention susvisée ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016 de la Métropole Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix .

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie environnementale,
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE